



• BIO EN NORMANDIE •

Les agricultrices et agriculteurs bio

Bio en Normandie, créée par et pour les agriculteurs et agricultrices bio, œuvre depuis 25 ans pour développer, structurer et ancrer une agriculture biologique relocalisée, durable et équitable en Normandie.

S'INSTALLER EN BIO

CONTACTER VOTRE CONSEILLER(-ÈRE) BIO

Mieux se connaître pour construire un projet adapté

Avec votre conseiller-e, faites le point sur vos souhaits et vos motivations, les étapes nécessaires à votre installation et les aides auxquelles vous pourrez accéder.

Mieux connaître son environnement pour bien positionner son projet

Votre conseiller(-ère) vous présentera le paysage agricole local les opportunités de débouchés et les producteur(-trice)s bio qui pourront vous soutenir.



RÉALISER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Mettre toutes les chances de réussite de votre côté, partir sur des bases assurées

Votre conseiller(-ère) est à vos côtés pour :

- Définir vos orientations techniques : perspectives de commercialisation, accompagnement à la prise de décision...
- Dimensionner votre projet : modalités techniques
Un ou plusieurs entretiens + remise d'un rendu écrit en fin d'étude



SUIVI DE VOTRE PROJET TOUT AU LONG DE VOTRE

Vous accompagner dans la prise de décision

Nous vous proposons un suivi réactif par l'un de nos conseiller(-ère)s techniques bio, adapté à vos besoins.

Prestation à la carte : visites de terrains potentiels avec votre conseiller(-ère), diagnostic et conseils sur les cultures...

Un ou plusieurs rendez-vous sur le terrain possible + synthèse écrite



POUR TOUTES
AUTRES DEMANDES,
CONTACTEZ VOTRE
CONSEILLER(-ÈRE)

Virginie Parrain | Louvigny
Conseillère technique élevage
06 35 71 76 37
vparrain@bio-normandie.org

Alexandre Roux | Louvigny
Conseiller technique élevage
07 49 10 66 38
aroux@bio-normandie.org

Pierre LEPELLETIER | Louvigny
Conseiller technique maraîchage
02 58 09 00 73 | 07 49 38 96 20
plepelletier@bio-normandie.org

Maddalena Moretti | Val de Reuil
Conseillère technique élevage
02 32 09 01 67 | 06 02 38 90 95
mmoretti@bio-normandie.org

Benoît Coiffier | Val de Reuil
Conseillère technique élevage
02 32 09 01 67 | 07 49 07 80 29
bcoiffier@bio-normandie.org



SE CONVERTIR EN BIO

CONTACTER VOTRE CONSEILLER(-ÈRE) BIO

Échanger pour se préparer à se lancer dans un nouveau projet

Avec votre conseiller(-ère), faites le point sur votre situation actuelle, vos envies et projets, et les étapes nécessaires à votre conversion en bio.

Mieux connaître l'univers de la bio et son réseau

Votre conseiller(-ère) vous donnera des informations sur le marché de la bio et la réglementation, les débouchés et vous présentera les producteur(-trice)s bio qui pourront vous soutenir.

RÉALISER UN DIAGNOSTIC DE CONVERSION

Obtenez des réponses sur la bio

- Réfléchissez à votre passage en bio avec votre conseiller(-ère) : évaluation globale de la viabilité et faisabilité de votre projet, identification de vos atouts et contraintes, premières préconisations

Une visite + rapport en fin d'étude



RÉALISER UNE ÉTUDE DE CONVERSION

Imaginez ce que sera votre ferme en bio

- Votre conseiller(-ère) vous accompagne dans la construction de votre projet de conversion : étude technico-économique avec projection à 6 ans, dimensionnement de votre projet, définition d'une stratégie de conversion en phase avec vos objectifs, perspectives de commercialisation.

Une visite + rapport en fin d'étude + suivi



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 | Public

Cette offre de services s'adresse prioritairement aux agricultrices, agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiales, salarié(e)s d'exploitation et personnes engagées dans un parcours d'installation agricole.

Pour tout autre public, nous contacter

ARTICLE 2 | Organisation

Chaque offre est encadrée par un(e) conseiller(-ère) technique.

Ces informations sont susceptibles de connaître des modifications, auquel cas les personnes concernées en seront avisées dans les plus brefs délais.

ARTICLE 3 | Conditions financières

Nos tarifs sont soumis à la TVA (20 %).

AIDE CASE | L'aide au Conseil Agricole Stratégique et Économique est une subvention du Conseil Régional dont chaque porteur(-se) de projet agricole (producteurs(-trices)), structures agricoles de l'ESS, porteur(-se)s de projets) peut bénéficier une fois par an. C'est une prise en charge pouvant atteindre 80 % et plafonnée à 1 500 € HT.

Une même prestation ne pourra faire l'objet d'une aide que tous les 3 ans. Sous réserve de reconduction du dispositif.

ARTICLE 4 | Frais de déplacement

Les prestations proposées comprennent les frais de déplacement.

ARTICLE 5 | Annulation - Rétractation

1. Annulation de la part du bénéficiaire : en cas d'absence ou d'abandon pour tout motif non cas de force majeure, la totalité de la participation financière est retenue. En cas de force majeure dûment justifiée, seules les prestations effectivement réalisées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

2. Bio en Normandie se réserve la possibilité de reporter à une date ultérieure, voir d'annuler, tout rendez-vous ou toute manifestation.

Bio en Normandie s'engage à réaliser la prestation proposée avec toute la compétence et la qualité nécessaires pour répondre aux besoins attendus. Les obligations de Bio en Normandie se limitent à celles indiquées dans l'offre.



AIDE À LA DIVERSIFICATION

VENTE DIRECTE : RÉALISER VOTRE ÉTUDE DE MARCHÉ

Sécuriser vos projets de diversification

Nous vous accompagnons dans la définition de votre projet, l'évaluation des forces et faiblesses des différents circuits de distribution et la recherche de cohérence et de viabilité de votre démarche commerciale.

RÉALISER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN ATELIER DE TRANSFORMATION

Concrétisez votre projet de diversification

- Élaboration de l'étude technique, réglementation commerciale • Estimation de la rentabilité globale et de la viabilité du nouvel atelier • Analyse du montant de vos investissements en cohérence avec votre projet
 - Accompagnement administratif et commercial
- Un entretien - rapport écrit en fin d'étude



CRÉER DES PROJETS COLLECTIFS

Magasins de producteur(-trice)s bio, AMAP, organisations de producteur(-trice)s...

Bénéficiaire de 25 ans d'expérience d'un réseau de professionnel(le)s

- Préciser les objectifs et définir un plan d'action • Mettre en place le plan d'action
- Animer le collectif de producteur(-trice)s

POUR TOUTES
AUTRES DEMANDES,
CONTACTEZ VOTRE
CONSEILLER



Contactez votre conseiller :

Maude Busnel | Val de Reuil

Conseillère restauration hors domicile et circuits courts

02 32 09 01 62 | 06 95 75 69 47 | mbusnel@bio-normandie.org

Caroline Paris | Louvigny

Conseiller technique maraîchage

02 58 09 00 73 | 06 30 78 44 22 | cparis@bio-normandie.org

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 | Public

Cette offre de services s'adresse prioritairement aux agricultrices, agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiales, salarié(e)s d'exploitation et personnes engagées dans un parcours d'installation agricole.

Pour tout autre public, nous contacter

ARTICLE 2 | Organisation

Chaque offre est encadrée par un(e) conseiller(-ère) technique.

Ces informations sont susceptibles de connaître des modifications, auquel cas les personnes concernées en seront avisées dans les plus brefs délais.

ARTICLE 3 | Conditions financières

Nos tarifs sont soumis à la TVA (20 %).

AIDE CASE | L'aide au Conseil Agricole Stratégique et Économique est une subvention du Conseil Régional dont chaque porteur(-se) de projet agricole (producteurs(-trices)), structures agricoles de l'ESS, porteur(-se)s de projets) peut bénéficier une fois par an. C'est une prise en charge pouvant atteindre 80 % et plafonnée à 1 500 € HT.

Une même prestation ne pourra faire l'objet d'une aide que tous les 3 ans. Sous réserve de reconduction du dispositif.

ARTICLE 4 | Frais de déplacement

Les prestations proposées comprennent les frais de déplacement.

ARTICLE 5 | Annulation - Rétractation

1. Annulation de la part du bénéficiaire : en cas d'absence ou d'abandon pour tout motif non cas de force majeure, la totalité de la participation financière est retenue. En cas de force majeure dûment justifiée, seules les prestations effectivement réalisées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

2. Bio en Normandie se réserve la possibilité de reporter à une date ultérieure, voir d'annuler, tout rendez-vous ou toute manifestation.

Bio en Normandie s'engage à réaliser la prestation proposée avec toute la compétence et la qualité nécessaires pour répondre aux besoins attendus. Les obligations de Bio en Normandie se limitent à celles indiquées dans l'offre.